

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES METROPOLE  
ARRÊTE  
Le Président de Limoges Métropole  
du 17 avril 2026

**Objet** : Délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service adjoint et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'Ingénierie de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables et à Mme Laurence MARIN Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole ;

**CONSIDÉRANT** que M. Benoît FLEURY assure les fonctions de Chef de service adjoint des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521.9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD Directeur de l'Ingénierie de l'espace public, au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Tout acte de soumission, à compter sous le sigle RMOCC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Tous les actes de services de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Demandes, réponses et décisions tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Attributions de service, soit en anticipation d'un prestataire relevant de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public et relatifs aux engagements souscrits, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalant.


**ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation des pouvoirs est confiée, dans les mêmes termes et conditions, à :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28138.pdf**  
(.pdf, 160,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**